



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article380>

Compte rendu de la réunion du Cercle Nantais pour une Constituante du 15 février 2011

- Cercles locaux - Nantes (44) -



Date de mise en ligne : vendredi 25 février 2011

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Présents : D Lepage, J Carré, J Hernandez, Y Moulinier, L Gourdon, L Gil.

Excusés : Jet R Desplanches, JM Barial.

La discussion s'engage sur l'actualité politique. « Le printemps des nations arabes », les luttes de libération nationale que mettent en oeuvre les peuples de Tunisie, d'Égypte et de Libye nous renforcent dans nos convictions que la démocratie reste un combat permanent. Il n'y a pas de souveraineté populaire intermittente qui ne s'exercerait qu'au moment des votes de plus en plus confisqués et instrumentalisés. Cette souveraineté doit être permanente. Ces peuples sans corps intermédiaires, sans partis ni syndicats, réalisent devant nous une utopie concrète de désir universel de liberté, d'égalité, de revanche de l'intérêt général sur un siècle d'avidité financière mondialisée.

En Tunisie, plus particulièrement, la révolution du jasmin n'a pas manqué de se rappeler des principes fondamentaux de 1789. On a évoqué les principes premiers des républiques françaises et notamment les processus constitutants. Pendant ce temps, la France, patrie des lumières, n'était que silence gêné, conflits d'intérêts, tournant le dos aux valeurs qui avaient fait d'elle un exemple pour les peuples opprimés, discréditant ainsi gravement et durablement sa parole libératrice aux yeux du monde entier.

Il a été rappelé ensuite les nombreuses entorses aux principes démocratiques, quand l'oligarchie au pouvoir en France contraint la représentation nationale à voter des lois « packages », sans possibilités de réels débats ou amendements, telle la loi LOOPS12, mélange improbable de mesures sécuritaires liberticides et dangereuses. Il est évoqué la possibilité de « milices » dites populaires, l'extension croissante des recours aux sociétés privées de sécurité, pour suppléer aux polices municipales, etc, réduisant chaque fois un peu plus l'exercice quotidien de la citoyenneté. Sur quelles bases légales ?

Enfin Nantes, point de départ de la « fronde Judiciaire » nationale a convaincu le Cercle de travailler avec des juristes, à la nécessaire restauration de l'indépendance de la Justice, dans le cadre des doléances. Par exemple, instituer un « procureur général de la république » qui dirigerait l'action publique, en lieu et place du Garde des Sceaux, nommé par le parlement, coupant ainsi le lien de subordination à l'exécutif.

Les actions en cours.

Les élections cantonales de 2011 sont historiques. C'est la dernière fois que les Français éliront la moitié de leurs conseillers généraux et encore pour un mandat croupion de trois ans au lieu de six. En 2014 ce sera la fin de cette « république cantonale », socle de la vie politique française depuis 1871, où fut institué le suffrage universel pour l'élection du conseil général qui, comme les maires, devait renforcer la proximité du peuple et de ses élus.

Nous écrivons une adresse aux élus et futurs élus, différente de la lettre nationale, qui fera l'objet d'un « mailing ». D Lepage est chargé des listings. La rédaction prise en charge par des volontaires du groupe mettra l'accent sur l'atteinte à la démocratie que constitue la réforme territoriale, non soumise à la décision des citoyens. La définition des compétences et des différents niveaux administratifs, des rapports entre citoyens et élus sont des fondamentaux de notre démocratie. Nous insisterons particulièrement sur la nécessité du non cumul des mandats. Nous inviterons les élus à prendre position sur nos propositions.

Actions futures

Participation (Stand) au Salon des associations de Nantes. Organisation d'une rencontre / débat au Café

philosophique Le Flesselles, Nantes.

Proposition d'un « mini » Préambule constitutionnel à la date anniversaire du traité de Lisbonne par voie de presse.
Le Président transmettra les cotisations recueillies à Mme Desplanches, trésorière.

L'ordre du jour étant loin d'être épuisé, la séance a été levée. Le président fixera la date et l'ordre du jour de
prochaine réunion du Cercle Nantais pour une Constituante.

Grand merci à Lucy, sans qui ce compte rendu foisonnant n'aurait pas été possible.

Le Président.